



WE NEED **WALLS**

NOTE DE CANDIDATURE ET DE PROJET

Artiste DACO
« GRAFFAUNE »

SOMMAIRE

- Motivations à participer à l'appel à projets
- Perception du site choisi
- Présentation détaillée du projet
- Esquisse du dispositif et vue en plan sur le site

Ecole Primaire Keller
Rue Keller
PARIS 11ème

MOTIVATIONS A PARTICIPER A L'APPEL A PROJETS

Partie 2

Pourquoi participer à l'appel à projets ?

L'art urbain et le Street Art en particulier est un art avec lequel la majeure partie d'entre nous a grandi. Passé en 30 ans de l'underground vandale à la galerie huppée de l'avenue Matignon, cet art se doit néanmoins de rester accessible à tous. Réaliser une fresque artistique visible dans l'espace public est la première motivation, pour l'association mais aussi pour l'artiste dont le moteur reste le partage avec les autres.

La deuxième motivation est de pouvoir intégrer une fresque artistique dans un espace urbain plutôt conventionnel et conservateur. Apporter de la couleur, apporter de la lumière à des murs qui aujourd'hui ne provoquent aucune émotion est une gageure que les artistes adorent relever.

Enfin, le besoin de créer une émotion, une réaction de la part des passants spectateurs est aussi une motivation. Les pousser à s'interroger sur une œuvre en plein milieu de la rue, à prendre le temps de s'arrêter, d'admirer la réalisation et voire même, d'en discuter entre eux, alors que la tendance des milieux urbains de nos jours est plutôt l'individualisation et le repli sur soi. Une œuvre permet d'échanger sur les émotions qu'elle provoque : on aime, on n'aime pas, on l'aurait vue avec plus de rouge que de bleu, on la verrait bien chez soi, qui est l'artiste qui a réalisé cette fresque magnifique ?



PERCEPTION DU SITE CHOISI

Partie 2

Le site choisi est parfait pour retranscrire l'univers « GRAFFAUNE » caractéristique de l'artiste DACO. Le style déstructuré de l'artiste et la succession de ses créations animales vont parfaitement s'intégrer sur les murs d'enceinte de l'école KELLER. En effet, l'univers animalier est propre à l'imaginaire des enfants qui fréquentent cette école primaire.

De plus, une fresque murale animalière dans un environnement urbain très dense comme peut l'être le 11^{ème} arrondissement va apporter une ouverture sur le monde de la nature et de la faune auquel non seulement les élèves de l'école mais aussi tous les passants de la rue KELLER vont pouvoir avoir accès.

La fresque de « gueules » animales va également retranscrire un certain mouvement sur la totalité du mur proposé et les couleurs utilisées qui restent douces, vont égayer ce mur béton qui actuellement est d'un gris tristesse. Les animaux représentés sont tous des animaux sauvages que l'on ne rencontre pas dans l'univers urbain comme des fauves, des oiseaux.....

Ces « gueules » ouvrent l'imaginaire des spectateurs car nous avons tous dans nos souvenirs, rencontrés ces animaux au moins visuellement, que ce soit via des émissions audiovisuelles, lors de visites de zoo, et alors...lors de voyages plus ou moins lointains. L'artiste a intitulé sa fresque « GRAFFAUNE », comme il aime à décrire son univers.



PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET

Partie 2

Pour ce projet, l'artiste réalisera une fresque animalière entièrement à la bombe aérosol. Cette fresque sera peinte uniquement sur le mur béton gris, sur les deux tronçons de 15m et de 55 m proposés. Les parties murales situées entre ces deux tronçons ne seront pas peintes, comme le précise le dossier descriptif du site.

Les deux extrémités du mur d'enceinte qui présentent des carreaux de mosaïque ne seront pas être recouverts et les mosaïques seront être conservées. La mosaïque d'INVADER qui se trouve sur cette façade sera bien évidemment conservée et même mise en valeur.

Conformément au règlement émis par Embellir Paris, l'artiste se conformera aux points suivants :

Pour la réalisation de sa fresque, l'artiste s'engage à respecter les points définis par le règlement. Le contenu du projet ne :

- Comportera pas de message haineux ou discriminatoire,
- Risquera pas de porter atteinte à la réputation de la ville de Paris,
- Contiendra aucune évocation à caractère religieux ou partisan,
- Contiendra aucune référence à une marque protégée, et ne fera l'objet d'un quelconque message publicitaire,
- Utilisera pas le droit d'un tiers sans son autorisation,
- Comportera pas d'exploitation économique ou publicitaire.

Une fois défini et harmonisé par la Ville de Paris, le projet intégrera une médiation physique sur site qui devrait être commune à tous les projets. Le but de cette médiation physique est d'informer le public que la prestation réalisée par l'artiste s'intègre dans l'opération Embellir Paris, menée par la Ville de Paris.



ESQUISSE DU DISPOSITIF ET VUE EN PLAN SUR SITE

Partie 2



ESQUISSE DU DISPOSITIF ET VUE EN PLAN SUR SITE

Partie 2



ESQUISSE DU DISPOSITIF ET VUE EN PLAN SUR SITE

Partie 2



ESQUISSE DU DISPOSITIF ET VUE EN PLAN SUR SITE

Partie 2

